



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

**AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-423**

**RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné par le soussigné, Jacques Taillefer, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 11 avril 2022, le règlement portant le numéro 2022-423 intitulé « Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 22 avril 2022.

Jacques Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier